

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE CE RAPIDE numéro FFE 63386.

Article 1 : Présentation

L'Association : La diagonale d'Eybens organise la 7eme étape du circuit parties rapides jeunes du CDJE38 2023/2024

Ce samedi 22 juin 2024 à la grange du château d'Eybens 38320.

Ce rapide est ouvert à tout joueur-joueuse U8 à U16 (minimes) au 1^{er} janvier de la saison en cours respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement correct exigé**
- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (si la licence peut être prise sur place, le joueur devra fournir une attestation de réponses négatives au questionnaire de santé au club organisateur) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.7).

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE). Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

ANNEXE A => Article A5 s'applique pour ce rapide

Article 3 : Cadence

Cadence : 15 min avec un incrément de 5s par coup depuis le début.

Rapide en 7 rondes

Article 4 : Horaires

Horaire de Jeu : 13H45 à 17H45

Vérification des licences et inscription: 12H30 à 13H30

Clôture des inscriptions : 13H30

Cérémonie de fin de tournoi : 15 min après la dernière partie de la ronde 7

Article 5 :

Droits d'inscriptions : 1 euro

Aucun Prix distribué en fin de ce rapide

RI circuit parties rapides jeunes de l'Isère

<https://cd-isere-echecs.blogspot.com/>

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Buchholz puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

« Pour le calcul du Buchholz / Sonneborn Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.7 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023 »

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 15 min de retard est forfait. Si les deux joueurs de la même table arrivent devant l'échiquier avec plus de 15 min de retard alors forfait pour chacun. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) indique le résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

- exclusion après 2 forfaits,
- respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
 - Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ».

Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

Article 11 :

Arbitre Principal : MIGUEL CALIN open 1

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

MIGUEL CALIN

CDJE 38